

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00503

Numéro SIREN : 489 855 601

Nom ou dénomination : TRES NINS

Ce dépôt a été enregistré le 03/01/2022 sous le numéro de dépôt B2022/000028

Désignation de l'entreprise SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 15 rue des Tilleuls 66300 SAINT JEAN LASSEILLE

Numéro SIRET * 4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 0 3 2 0 2 1</u>	<u>3 1 0 3 2 0 2 0</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	22 094	27 123
	Immobilisations financières * (1)	040	042	13 140	13 140
Total I (5)		044	048	35 234	40 263
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062	1 500	1 300
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	1 449	865
	Autres * (3)	072	074	7 005	27 018
ACTIF CIRCULANT	Valeurs mobilières de placement	080	082	6 000	6 000
	Disponibilités	084	086	75 755	16 855
	Charges constatées d'avance *	092	094	269	428
	Total II	096	098	91 978	52 466
	Total général (I+II)	110	112	127 212	92 729
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET
				1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		8 000	8 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		800	800
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		42 892	54 239
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		8 626	(11 346)
	Provisions réglementées	140			
Total I		142		60 319	51 692
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154			
	Emprunts et dettes assimilées	156		50 431	30 176
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 513	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)	172	542	14 948	10 861
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		66 893	41 036
	Total général (I + II + III)	180		127 212	92 729
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	17 755
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies

A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant

*

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le

13 1 0 3 2 0 2 1

Exercice N-1 clos le

13 1 0 3 2 0 2 0

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209	1 498	210	122 602	99 208
	Production vendue	biens			215		214		
		services *			217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226	3 000	
	Autres produits						230	504	5 971
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	126 106	105 180
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	37 137	28 744
	Variation de stock (marchandises) *						236	(200)	(362)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)				242	28 104	33 105
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	538	244	1 571	1 592
	Rémunérations du personnel *						250	38 374	39 313
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	7 188	8 546
	Dotations aux amortissements *						254	5 029	6 211
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	2	3	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
			Total des charges d'exploitation (II)				264	117 205	117 153
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	8 901	(11 973)
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)	280	75	90
Produits exceptionnels				(IV)	290	176	13 917		
Charges financières				(V)	294	484	457		
Charges exceptionnelles		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	42	12 923	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	8 626	(11 346)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	8 626	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entrep. nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44 septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins d'emploi à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992	
	Divers dont ZFA NG (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit (44 septies)	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	5 626	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
	Déficits antérieurs reportables : *1.1.9.2018		dont imputés sur le résultat :				360	5 626	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0	372	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/03/2021

[illegible]

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		
FONDS DE SOLIDARITE		1 500
FONDS DE SOLIDARITE		1 500
Total des déductions diverses	350	3 000

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	7 796	442		444	7 796	446	7 796	7 796
	Installations générales agencements divers	450	23 843	452		454	23 843	456	23 843	23 843
	Matériel de transport	460	8 504	462		464	8 504	466	8 504	8 504
	Autres immobilisations corporelles	470	1 048	472		474	1 048	476	1 048	1 048
Immobilisations financières		480	13 140	482		484	13 140	486	13 140	13 140
TOTAL		490	54 331	492		494	54 331	496	54 331	54 331
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506		
	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 540	532	1 193	534		536	4 733	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	9 651	542	1 849	544		546	11 500	
	Matériel de transport	550	443	552	1 701	554		556	2 144	
Autres immobilisations corporelles		560	434	562	286	564		566	720	
TOTAL		570	14 068	572	5 029	574		576	19 097	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	5 626
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	11 928	Déficits reportables	984	6 302
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis		Déficits de l'exercice	860	
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870	6 302

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)		996	
Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995				

IV DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381			
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325			
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)				380			
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				374		12 319	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378		5 230	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397			

5

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/04/2020		et clos le : 31/03/2021		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (I)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024			160
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Repartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 0 3 2 0 2 1 N° SIRET 4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0
DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA
ADRESSE (voie) 15 rue des Tilleuls
CODE POSTAL 66300 VILLE SAINT JEAN LASSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	ZANUY	Prénom(s)	PIERRE
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	500
Naissance :	Date	N° Département	66	Commune	PERPIGNAN
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
	15	rue desTilleuls	66300	SAINT JEAN LASSEILLE	France

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 0 3 2 0 2 1

N° SIRET

4 8 9 8 5 5 6 0 1 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SASU SASU TRES NINS-LA CASA PIZZA

ADRESSE (voie)

15 rue des Tilleuls

CODE POSTAL

66300

VILLE

SAINT JEAN LASSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

S.A.S.U TRES NINS

15 rue des Tilleuls
66300 SAINT-JEAN-LASEILLE
SIRET : 489 855 601 000 30

PROCES- VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, et le 30 septembre à 15 heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation du Président.

Sont présents :

Feuille de présence

Associés présents ou Représentés	Nbre d'actions	Mandataires	Signatures
ZANUY Pierre	500		

Total des actions présentes ou représentées : 500 actions composant le capital social.

Monsieur ZANUY Pierre préside la séance en qualité de Président.



S.A.S.U TRES NINS
SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
CAPITAL : 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL
15 rue des Tilleuls
66300 SAINT JEAN LASEILLE

SIRET : 489 855 601 000 30

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 30 Septembre à 15 Heures, l'associé unique de la S.A.S.U TRES NINS, société par action simplifiée au capital de 8 000 € dont le siège social est à SAINT JEAN LASEILLE 66300, 15 rue des Tilleuls, a pris les décisions suivantes :

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur ZANUY Pierre.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion de la présidence
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 mars 2021
- le texte des résolutions proposées.

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la Présidence sur la situation et l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 mars 2021 ainsi que sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales.
- Approbation des comptes et du bilan dudit exercice et quitus au président.
- Affectation des résultats
- Ratification des rémunérations du président.

PREMIERE DECISION

Approbation dans leur ensemble et dans chacune de leur partie, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021 ainsi que toutes les opérations traduites ou résumées dans ces comptes et le rapport de gestion du président, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 8 626.27 €.

Elle donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour ledit exercice.



DEUXIEME DECISION

Affectation du bénéfice de l'exercice s'élevant à 8 626.27 €

- Au poste « Réserves facultatives » 8 626.27 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, approbation des conventions suivantes autorisées au cours de l'exercice écoulé, savoir :

- Ratification des rémunérations perçues par le président, Monsieur ZANUY Pierre pour l'exercice clos au 31 mars 2021 s'élevant à 5 535.26 € et fixe la rémunération mensuelle pour l'exercice à venir à la somme de 500 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par l'associé unique.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Zanuy', is located at the bottom right of the page.

RAPPORT DU PRESIDENT AUX ASSOCIES SUR L'EXERCICE CLOS

AU 31/03/2021

A) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

Ainsi que vous le constaterez à la lecture du bilan ci-joint, l'exercice au 31/03/2021 s'est traduit par un bénéfice de 8 626.27 €.

Nos charges d'exploitation se présentent ainsi :

<u>NATURE DES CHARGES</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Charges Externes	28 104	33 105
- Impôts et taxes	1 571	1 592
- Frais de personnel	45 562	47 859
- Dotations aux amortissements	5 029	6 211
- Dotations aux provisions	0	0
- Autres Charges	<u>37 465</u>	<u>41 765</u>
TOTAL	117 731	130 532
Le chiffre d'affaires a évolué comme suit	122 602	99 208
Effectif à la fin de l'exercice	5	4

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	<u>2021</u>	<u>2020</u>
- Chiffre d'affaires	122 602	99 208
- Valeur ajoutée	57 561	37 721
- Excédent brut d'exploitation	13 427	-11 731
- Résultat d'exploitation	8 901	-11 973
- Résultat courant avant impôts	8 492	-12 340
- Résultat exceptionnel	134	994
- Impôt sur le bénéfice	0	0
- Résultat net	8 626	-11 346

B) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L' EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE EST ETABLI LE RAPPORT

NEANT

C) VERIFICATIONS FISCALES - DEPENSES SOMPTUAIRES - REINTEGRATION DE FRAIS GENERAUX

NEANT

D) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

NEANT

RESULTAT DE L'EXERCICE AVEC PROPOSITION D'AFFECTATION

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 8 626.27 € que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Au compte « Réserves facultatives » 8 626.27 €

